

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 27 FÉVRIER 2019

Présents :

Monsieur Maurice JENNEQUIN, Bourgmestre/Président,

Mmes et MM. Francis SAULMONT, Claudy NOIRET, Marie DEPRAETERE, Bernard GILSON, Françoise MATHIEUX, Échevins,

Mmes et MM. Jehanne DETRIXHE, Marie-José PEROT, Jean-Charles DELOBBE, Maurice-Richard ADANT, Frédérique VAN ROOST, René DUVAL, Raymond DOUNIAUX, Eddy FONTAINE, Laurence PLASMAN, Roland NICOLAS, Vincent DELIRE, Stéphanie DESTRÉE, Stéphane HAYOT, Alexandre FORTEMPS, Didier VILAIN, Véronique COSSE, Jean le MAIRE, Conseillers,
Madame Isabelle CHARLIER, Directrice générale.

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE PUBLIQUE

1) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

2) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 JANVIER 2019

Le Conseil Communal, en séance publique,

Vu l'article L1122-30 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

DÉCIDE,

Par 13 voix "oui", 8 voix "non" (Mmes et Mrs Raymond DOUNIAUX, Eddy FONTAINE, Laurence PLASMAN, Roland NICOLAS, Stéphanie DESTRÉE, Stéphane HAYOT, Alexandre FORTEMPS, Véronique COSSE) et 1 abstention (M. Didier VILAIN),

Article unique : d'approuver le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2019.

2) PLAN DE COHÉSION SOCIALE

3) PLAN DE COHÉSION SOCIALE- DÉCRET 2020 2025 -PRÉSENTATION

Le Conseil Communal, en séance publique,

Vu le décret du 06 novembre 2008 relatif au Plan de Cohésion Sociale dans les villes et communes de Wallonie;

Vu le décret du 06 novembre 2008 relatif au Plan de Cohésion Sociale dans les villes et communes de Wallonie pour les matières dont l'exercice a été transféré de la Communauté Française;

Vu l'arrêté du Gouvernement Wallon du 12 décembre 2008 portant à exécution du décret du 06 novembre 2008 relatif au plan de Cohésion Sociale dans les villes et communes de Wallonie;

Vu l'adhésion de l'administration communale de Couvin au dispositif PCS 2009-2014 en conseil communal en date du 04 mars 2009;

Vu l'accord du Gouvernement Wallon du 22/12/2009 de reconduction du plan PCS 2009-2014;

Vu le second appel à projet du SPW-Direction interdépartementale de la cohésion sociale en date du 13 février 2013 invitant l'administration communale de Couvin à adhérer au dispositif PCS 2014-2019;

Vu l'adhésion de l'administration communale de Couvin au dispositif PCS 2014-2019 en collège communal en date du 25 février 2013;

Vu l'approbation du Plan de Cohésion Sociale 2014-2019 par le Conseil communal en date du 31 janvier 2014;

Vu l'approbation du Plan de Cohésion Sociale de la ville de Couvin par le Gouvernement Wallon en date du 20 mars 2014;

Vu le décret du 22 novembre 2018 relatif au Plan de Cohésion Sociale pour ce qui concerne la matière dont l'exercice a été transféré de la Communauté Française;

Vu la décision du collège communal en date du 10 décembre 2018 de se porter candidat à l'adhésion de la future programmation 2020-2025 du Plan de Cohésion Sociale ;

Considérant le courrier de notification du Département de l'Action Sociale en date du 24 décembre 2018, accusant réception de l'appel à candidature;

Considérant l'appel à candidature du nouvel appel à projet plan de cohésion social 2020-2025 en date du 24 janvier 2019;

Considérant l'exposé en séance de Madame DEPRAETERE, Echevine :

"Le Plan de Cohésion Sociale est un service dont les missions sont déterminées par un décret wallon. Le PCS coordonne diverses actions et propose aux citoyens des actions d'épanouissement dans sa cité, dans son environnement. Le PCS informe, réoriente, accompagne le public dans ses différentes demandes..."

Pour l'écriture du plan 2020-2025, les 15 droits fondamentaux sont présentés sous la forme de 7 axes.

- 1. Le droit au travail, à la formation, à l'apprentissage, à l'insertion sociale.*
- 2. Le droit au logement décent, à l'énergie, à l'eau, à un environnement sain et à un cadre de vie adapté.*

3. *Le droit à la santé.*
4. *Le droit à l'alimentation.*
5. *Le droit à l'épanouissement culturel, social et familial.*
6. *Le droit à la participation citoyenne et démocratique, l'accès à la technologie, l'information et la communication.*
7. *Le droit à la mobilité..."*

Considérant les droits fondamentaux défendus par le Plan de Cohésion Sociale de la ville de Couvin depuis 2009;
Vu l'article L1122-30 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

DÉCIDE,

Article 1 : de prendre connaissance du nouveau décret régissant le Plan de Cohésion Sociale 3.

Article 2: de charger Madame Duriaux de rencontrer l'ensemble des partenaires locaux et d'écrire le PCS programmation 2020-2025.

3) FONCTIONNEMENT

4) NOTE DE POLITIQUE GÉNÉRALE : APPROBATION

Le Conseil Communal, en séance publique,

Vu l'article L1123-27 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le projet de Programme de Politique Générale, élaboré par le Collège Communal en concertation avec des Conseillers Communaux de la Majorité ;

DÉCIDE,

Par 12 voix "oui" et 10 voix "non" (Mmes et Mrs Raymond DOUNIAUX, Eddy FONTAINE, Laurence PLASMAN, Roland NICOLAS, Stéphanie DESTREE, Stéphane HAYOT, Alexandre FORTEMPS, Didier VILAIN, Véronique COSSE, Jean le MAIRE),

Article unique : d'approuver comme suit le Programme de Politique Générale pour la législature 2019 - 2024 :

"Le décret du 19/07/2018 impose que le Collège soumette au conseil communal une Déclaration de politique communale couvrant la durée de son mandat et comportant au moins les principaux projets politiques ainsi qu'un volet budgétaire reprenant les grandes orientations en la matière.

Le nouveau Collège communal croit au développement harmonieux et durable de sa commune et envisage le devenir de celle-ci à long terme.

L'année 2018 a vu d'une part, de nouveaux décrets pour les pouvoirs locaux et, d'autre part, s'est traduite par le renouvellement du conseil communal et une nouvelle majorité pour gérer la commune de Couvin.

Trois actions spécifiques trouveront à s'appliquer pleinement pour notre commune :

- l'élaboration d'un plan stratégique transversal.
- la mise en place d'un cadre juridique pour renforcer les synergies entre la commune et le CPAS en vue d'apporter un plus réel dans l'efficacité du service aux citoyens.
- l'octroi par le GW d'un incitant financier pour développer le 2ème pilier de pension au profit des agents locaux.

Face aux nombreux défis qui attendent notre commune et notre CPAS dans les années à venir, le Collège fera preuve d'ambition et d'aptitude à rompre les attaches et bâtir du neuf.

Notre déclaration de politique communale est une feuille de route qui deviendra opérationnelle au travers de cette nouvelle démarche obligatoire de construire un programme stratégique transversal.

Le Collège encourage le développement d'un PST commun à la commune et au CPAS au sein duquel ceux-ci disposeront chacun d'objectifs, de projets et d'actions qui leur seront propres et/ou qu'ils partageront.

L'organisation interne de la commune et des services communaux représente un enjeu capital.

Une organisation qui se veut efficace, efficiente et qui veut veiller à la qualité de son action doit mettre en place un accueil aimable, une orientation efficace des citoyens, des informations qui répondent à leurs attentes, des réponses claires et précises dans des délais raisonnables.

L'évaluation des besoins en termes de plan d'engagement, de politique d'investissement du matériel doit être une action prioritaire.

La réorganisation des services et l'opportunité de mettre en place des services communs entre la commune et le CPAS pour les marchés publics, la gestion du patrimoine, les assurances... feront l'objet d'une étude en concertation avec les agents concernés. L'objectif pour le collège étant de créer une réelle stratégie collective et concertée.

De même, l'optimisation de la gestion des ressources humaines doit être développée via une évaluation du personnel, des plans de formation, et une attention particulière au bien-être des agents.

En termes de gestion financière, le Collège considérera l'étendue des dépenses à venir en vue de mieux gérer ses moyens financiers. Il adoptera une politique à long terme pour les finances communales et leur maintien à l'équilibre.

Il s'engage à mettre tout en œuvre pour lutter contre le gaspillage, pour améliorer le financement des projets via la recherche de toute forme de partenariats, de subsides.

Il estime nécessaire d'activer un cadastre des bâtiments communaux en vue de récolter un maximum de données relatives à leur occupation, leur capacité, leur performance énergétique, les investissements à prévoir.

Il fournira l'effort de baisser l'IPP à 8%.

Il veillera à une gestion des revenus forestiers à court, moyen et long termes en intégrant notamment la prise en compte des dégâts causés par les scolytes et le changement climatique.

Le Collège rappelle, toutefois, qu'il existe des facteurs exogènes à la maîtrise locale financière (dépenses de transfert, subsides ponctuels, décisions des autres niveaux de pouvoirs).

Le Collège veillera à mener une gestion transversale, décloisonnée et coordonnée.

En ce qui concerne les domaines d'actions politiques que le Collège a décidé d'investir sur sa mandature, nous vous soumettons nos engagements :

PROJET DE VILLE

Le centre ville a besoin d'actes qui s'imposent rapidement.

Pour augmenter l'attractivité du centre-ville, nous concrétiserons le réaménagement de la place Général Piron en y intégrant un parking, un espace de convivialité avec du mobilier urbain de qualité, un kiosque.

Nous encouragerons la création de nouveaux trottoirs, veillerons à l'amélioration de l'embellissement et du fleurissement de l'espace public.

Nous souhaitons aménager des toilettes publiques.

Nous désirons mener une action rapide et provisoire d'aménagement de nouvelles places de parking au centre-ville. Le parking doit être un outil de dynamisation du centre ville.

Nous projetons d'aménager l'Eau Noire et ses affluents, de restaurer les passerelles et réviser les systèmes d'égouttage en vue d'améliorer la qualité de l'eau de la rivière.

Nous analyserons l'opportunité du rachat de l'École Normale en vue d'en faire un pôle multiservices (administration communale, ALE, ASBL, police ?,...) au centre-ville.

Nous voulons qu'à certains endroits, la présence en rue de l'autorité publique soit visiblement renforcée au travers de la police de proximité et de caméras de surveillance.

COMMERCE-TOURISME

Nous souhaitons redynamiser l'association des Commerçants.

Nous voulons réhabiliter les cavernes de l'Abîme et sécuriser la Falaise.

Nous prévoyons une voie de mobilité douce le long des berges de l'Eau Noire partant des grottes de Neptune pour arriver au Couvidôme.

Nous estimons nécessaire de revoir le projet somptuaire de la Maison de la Forêt.

Nous suivrons l'évolution du projet de la Couvinoise et veillerons à informer régulièrement les citoyens.

Nous valoriserons l'usage des sentiers en pérennisant leur entretien.

Nous sensibiliserons le SPW à la nécessité d'assurer une visibilité de Couvin et de ses attractions par rapport à l'axe E 420.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE-EMPLOI

La commune est un employeur important (environ 150 personnes) sans compter le personnel des autres pouvoirs locaux. Ce personnel dépense en partie son salaire dans sa région. De plus, la commune est un moteur essentiel de l'activité économique par les investissements qu'elle consacre chaque année.

En dégageant des marges budgétaires pour pouvoir faire des investissements tout en poursuivant une stratégie de mise en réserve afin de garantir les dépenses inévitables, la Commune s'inscrit pleinement comme acteur du développement économique et de l'emploi.

Par ailleurs, il existe des outils spécifiques en termes de développement local et d'emploi (GECO, MIRESEM, BEP...).

Nous encouragerons leurs activités.

Nous suivrons activement le dossier d'extension de la zone d'activités économiques de Mariembourg et favoriserons les relais entre les opérateurs économiques (PME,..) et le BEP.

Nous envisagerons la relance d'une activité pour les indépendants, commerçants et entrepreneurs couvinois.

Nous encouragerons et soutiendrons la politique de réinsertion socioprofessionnelle du CPAS.

DEVELOPPEMENT RURAL-NATURE-ENVIRONNEMENT-AGRICULTURE-BIEN-ETRE ANIMAL

Nous souhaitons offrir un cadre de vie durable, propre et beau à nos citoyens.

Nous poursuivrons le PCDR et mettrons en œuvre les actions qui en découlent.

Nous serons attentifs à l'amélioration de la visibilité de nos producteurs et agriculteurs locaux (Halles, marché, onglet spécifique sur le site internet de la commune ...) en partenariat avec le Parc naturel.

Nous favoriserons la création d'une cellule environnement au sein de l'administration communale en vue de réaliser la mise en œuvre des compensations relatives au contournement de Couvin, d'assurer l'autogestion des patrimoines naturels communaux (forêts, prairies calcicoles...) en partenariat avec le DNF et le Parc naturel.

Nous participerons activement à une politique d'amélioration de la biodiversité en améliorant notre gestion forestière, en renforçant notre politique de réduction de l'usage de pesticides.

Nous maximiserons l'utilisation des outils stratégiques de gestion de l'environnement mis en place comme le PCDN, le parc naturel.

En matière d'espaces verts, nous privilégierons la végétalisation des espaces publics et le renforcement de la biodiversité (arbres, haies,...).

Dans le respect de la législation, nous veillerons à l'application de critères éthiques et environnementaux dans les marchés publics de la commune.

Nous veillerons à l'amélioration de la propreté publique en renforçant la présence des cantonniers et en menant une politique de lutte contre la délinquance environnementale plus ambitieuse à la fois dans son aspect préventif mais aussi répressif.

Nous appliquerons les normes relatives à la protection animale dont la Wallonie est leader.

AINES

Au-delà du phénomène purement démographique, le vieillissement de la population présente de nombreux enjeux socioéconomiques et nécessite le développement de stratégies à tous les niveaux de pouvoirs.

L'effet conjugué d'un plus grand isolement des personnes âgées (structures familiales plus éclatées et de taille plus réduite) et de forte progression de la population du 4ème âge nous impose de repenser notre politique à l'égard des personnes âgées ; aux formes anciennes de solidarité intergénérationnelle familiale, nous constatons que les Pouvoirs publics sont tenus de substituer des mécanismes plus formels de solidarité, mais pesant sur l'ensemble de la collectivité.

Nous mettrons tout en œuvre pour éviter l'isolement des personnes âgées de notre commune.

Nous informerons régulièrement la population sur les services d'aide à domicile (aides familiales, services du CPAS, services Croix rouge).

Nous coopérerons avec l'AIHSHSN et le CPAS dans le cadre de la future Résidence services et de la maison de repos et de soins sur le site Champagnat.

Nous concerterons avec le CPAS sur de nouvelles actions dans le but d'améliorer le bien-être et la qualité de vie de nos aînés.

Nous évaluerons le dispositif « Conseil consultatif des Aînés » en vue d'améliorer sa dynamique et en faire un réel outil consultatif et participatif.

Nous poursuivrons l'organisation du voyage des Aînés.

LOGEMENT

Le droit au logement est un droit fondamental. Pour le défendre, nous poursuivons notre rôle d'information et de facilitateur.

Nous encouragerons les synergies avec la SLSP « Les Habitations de l'Eau Noire » qui, de par sa compétence est un acteur de terrain incontournable dans la concrétisation de la politique du logement.

Nous évaluerons le dispositif mis en place dans le cadre de la gestion des logements Courthéoux.

Nous veillerons à renforcer au sein de l'administration notre rôle de contrôle du respect des normes de qualité des logements au travers des outils tels que le permis de location, les arrêtés d'insalubrité..

Nous encouragerons la prise en gestion ou en location de logements inoccupés sans passer par une réquisition forcée-impossible vu la lourdeur administrative- mais par une « réquisition « douce ».

Nous souhaitons renforcer le service logement en vue d'en faire un guichet d'informations des citoyens sur l'ensemble de l'offre logement qu'elle émane de la SLSP, de l'AIHSHSN, du CPAS.

Sur le territoire de Couvin, nous avons une offre adaptée de logement public au niveau financier du terme. Nous sommes également la seule commune de l'arrondissement à avoir sur son territoire une structure d'accueil pour adultes en difficulté. Par contre, l'offre de logement au niveau accessibilité en termes de qualité de logement, de proportionnalité du logement mérite toute notre attention.

Nous serons réceptifs à des partenariats publics-privés pour augmenter une offre de logements locatifs et/ou acquisitifs fonctionnels à prix abordables pour des publics cibles tels les retraités, les jeunes travailleurs.

SANTE

Notre priorité en tant que commune partie prenante au sein de l'Intercommunale Hospitalière est le maintien de notre Hôpital de proximité.

Nous favoriserons la mise en place d'actions visant à sensibiliser les enfants des écoles à une alimentation saine et variée.

Nous encouragerons la consommation d'eau dans les écoles.

Nous serons réceptifs à tout nouveau projet porteur de plus-value en termes de santé pour nos concitoyens.

ENSEIGNEMENT-ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE ACCUEIL DE L'ENFANCE

La commune a incontestablement un rôle important à jouer en matière d'enseignement et plus particulièrement, d'enseignement fondamental.

Nous voulons que chaque école dispose d'une infrastructure correcte.

Nous veillerons à la sécurité aux abords des écoles.

Nous favoriserons des investissements destinés à équiper adéquatement les classes à l'ère du digital.

Nous favoriserons la pratique sportive par une utilisation optimale du Couvidôme et de la piscine.

Nous souhaitons promouvoir les rencontres intergénérationnelles au sein des écoles (partage du savoir et du savoir-faire de nos aînés).

Nous encouragerons les projets scolaires de type participatif (classes vertes, excursions,...).

Nous soutiendrons et encouragerons les comités de parents dans leur démarche constructive.

Nous soutiendrons l'aide aux devoirs.

En ce qui concerne la petite enfance, nous finaliserons le dossier de la crèche à Mariembourg.

Nous veillerons aussi à accompagner des initiatives privées (accueillantes) dans leurs démarches pour ouvrir un espace d'accueil.

Dans le cadre de l'accueil extrascolaire, nous encouragerons de nouvelles actions et insufflerons une nouvelle dynamique.

VILLAGES-VIE ASSOCIATIVE- JEUNESSE-FAMILLE

La place dans un village, c'est le cœur du village ; le lieu par excellence de la convivialité.

Cet endroit doit être, pour nous gestionnaires communaux, une priorité en termes d'espace public de qualité.

Pour nos enfants, une plaine de jeux attractive et bien entretenue représente un investissement utile.

Nous favoriserons l'intégration des nouveaux habitants dans leur quartier (personne ressource- valise d'infos...).

Nous soutiendrons équitablement le travail des associations et comités de village en veillant à une égalité de traitement.

Nous veillerons à une gestion rigoureuse et équitable des salles communales.

Nous améliorerons la présence d'espace infos dans les villages.

Nous soutiendrons l'accès et la participation des jeunes et des familles à la culture, à la pratique d'une activité sportive.

Nous soutiendrons les organisations de jeunes actives sur la commune.

RELATION ENTRE LE POUVOIR LOCAL ET LES CITOYENS

Nous souhaitons créer un service de médiation communale en vue de remédier à d'éventuels dysfonctionnements et/ou gérer des conflits entre les citoyens et l'administration.

Nous veillerons à proposer un site internet communal riche, véritable portail de la vie locale qui occupe une place centrale dans la communication du pouvoir local vers les citoyens.

Nous serons également attentifs à la clarté et la compréhension des réglementations et des procédures.

Nous optimiserons l'accessibilité de l'administration.

Nous sensibiliserons régulièrement les citoyens à la possibilité d'interpeller le conseil communal dans le cadre du règlement d'ordre intérieur.

Nous favoriserons les projets émanant de comités de quartier, d'associations citoyennes (personnalité juridique).

CULTURE

La culture est un facteur d'épanouissement.

Dans le cadre du nouveau contrat programme, le Centre culturel va pouvoir renforcer son attractivité et son rayonnement.

Nous soutiendrons les initiatives visant à développer la promotion d'une identité culturelle pour notre commune.

Nous encouragerons des synergies entre le milieu scolaire et le CCCCC.

Nous insisterons sur la mise en place de réelles synergies entre tourisme et culture.

Nous apporterons un soutien renforcé aux associations musicales et folkloriques.

Nous serons attentifs à valoriser nos artistes locaux et leurs créations.

SPORT

Nous mènerons- en collaboration avec nos représentants au sein de l'intercommunale des Sports- une réflexion quant à l'outil de gestion actuel.

Nous veillerons à promouvoir l'accueil d'événements sportifs extérieurs.

Nous serons attentifs à la mise en œuvre du Plan Piscine afin d'assurer la pérennité de l'infrastructure.

Nous soutiendrons les démarches associant manifestations sportives et environnement.

Nous finaliserons le projet espace « Skate-Park ».

CPAS - COHESION SOCIALE--PLAN HP

Le rapprochement entre la commune et le CPAS est une réalité nécessaire afin d'ouvrir des perspectives telles qu'une gestion plus transversale et plus collective en vue d'apporter une efficacité maximale dans le service offert au citoyen.

L'enjeu pour ces 6 prochaines années est de répondre aux difficultés des citoyens de la manière la plus efficace et efficiente possible au travers d'une action sociale ouverte à tous.

Nous encouragerons les rencontres tant formelles qu'informelles entre les agents, les grades légaux des deux institutions.

Nous renforcerons le rôle d'acteur central des politiques sociales communales du CPAS.

Nous favoriserons l'option d'une délégation de l'organisation et de la mise en œuvre du futur plan de cohésion sociale au CPAS.

Dans le cadre du Plan Habitat Permanent, nous donnerons priorité à la maîtrise des entrées au sein du plan HP en mettant en œuvre le règlement communal relatif à la salubrité des caravanes utilisées à des fins d'habitation dans les équipements à vocation touristique.

Nous essayerons d'empêcher l'occupation d'un bien dont l'état n'est pas conforme à une vie décente.

Nous encouragerons une politique d'acquisition et/ou de démolition des parcelles.

Nous poursuivrons la réflexion sur le passage en zone d'habitat vert pour certains sites et sur le passage en zone d'habitat à caractère rural pour le Domaine de la Forestière.

TRAVAUX

Les voiries, les trottoirs...cela a un coût. Pour rénover 100 mètres de voirie, il faut compter 25.000€.

Nous gérons 464 kms de voiries, accotements, talus, signalisations sur une superficie de 207km².

Des priorités sont à définir et des choix sont à faire en termes d'entretien, de réparation, de renouvellement de nos voiries.

Nous travaillerons principalement avec les dossiers subsidiés du « plan d'investissement communal » et nous essayerons de phaser des investissements sur fonds propres en fonction des disponibilités financières.

Nous veillerons à ce que les rues et fossés, aires récréatives, places de villages et abords des écoles soient propres.

Nous poursuivrons la gestion écologique de nos cimetières.

Nous serons attentifs et réactifs à la demande du citoyen dans la mesure des disponibilités du service et suivant le degré d'urgence attribué.

MOBILITE- AMENAGEMENT DU TERRITOIRE- URBANISME- ENERGIE-

La mobilité représente un enjeu de plus en plus important. La commune développe progressivement une politique de gestion de la mobilité, notamment au travers de son futur nouveau plan communal de mobilité. Nous envisageons également de réexaminer le plan de circulation du centre ville. Les futures fiches projets qui doivent naître de ce PCM permettront de dégager de nouvelles pistes de mobilité et de prioriser les investissements.

Les modes doux seront également mis en avant et nous serons attentifs à mener des réalisations concrètes pour donner une réelle place aux deux roues.

Nous veillerons à faciliter et sécuriser l'accès aux bâtiments publics.

Nous aménagerons le parking de la Ferme Walkens et prévoirons l'installation des équipements nécessaires aux Mobil-home.

Le maintien de la ligne 132, la ligne TEC Express, l'autoroute, le développement du télétravail, le prix des terrains encore relativement accessibles par rapport à d'autres communes doivent nous inciter à offrir à nos jeunes l'opportunité de démarrer leur vie active au sein de leur commune, dans un cadre de vie attrayant. Privilégions les initiatives, les projets qui vont dans ce sens (développement éco-quartiers, vente de terrains communaux, création de logements dédiés aux jeunes...)

Nous serons attentifs au développement harmonieux des espaces de vie de nos concitoyens en régulant au travers du cadre régional et des outils mis à notre disposition, toutes les activités humaines développées sur notre commune.

En matière d'énergie, nous intensifierons nos efforts pour l'isolation des bâtiments communaux, l'amélioration de leurs performances écologiques.

Nous refuserons le projet éolien sur le site du Ry de Rome.

Nous continuerons à sensibiliser et à encourager le personnel communal à adopter un comportement responsable dans le cadre de la consommation d'énergie.

Nous mettrons en œuvre Pollec 3.

Le Plan Stratégique transversal nous aidera à mieux programmer nos politiques communales et sociales en termes d'intentions, d'actions et de moyens humains, financiers et logistiques nécessaires. De plus, une évaluation systématique de nos actions et projets en cours sera mise en œuvre afin de vérifier la cohérence et l'efficacité de ceux-ci.

Le collège communal s'engage à être dynamique, prospectif, inventif pour que :

- Couvin soit une commune dynamique et conviviale,
- Couvin soit une commune moderne avec des agents performants,
- Couvin soit une commune hospitalière et solidaire,
- Couvin soit une commune qui protège et améliore son cadre de vie".

4) FINANCES

5) AÉROGOMMAGE MONUMENT MARIEMBOURG – EXERCICE 2019 - ENGAGEMENTS DE DEPENSES - RATIFICATION.

Le Conseil Communal, en séance publique,

Vu la délibération du Collège Communal du 11 février 2019 décidant d'engager les crédits nécessaires à cette dépense sur l'article 763/124/48 - Exercice 2019 - frais ent. monuments aux morts ;

Vu l'article 14 § 2 du Règlement Général de la Comptabilité Communale ;

DÉCIDE,

À l'unanimité,

Article unique: de ratifier la délibération du Collège Communal du 11 février 2019.

6) FORMATIONS CROIX ROUGE - ACCUEIL EXTRASCOLAIRE - EXERCICE 2019 - ENGAGEMENTS DE DEPENSES.

Le Conseil Communal, en séance publique,

Vu la délibération du Collège communal du 4 février 2019 décidant d'engager les crédits nécessaires à cette dépense sur l'article 72202/124-02 - Exercice 2019 - Fonctionnement commission comm. accueil;

Vu l'article 14 §2 du Règlement Général de la Comptabilité Communale;

DÉCIDE,

À l'unanimité,

Article unique : de ratifier la délibération du Collège communal du 4 février 2019.

BUDGET - EXERCICE 2019 - APPROBATION

Lors de la séquence questions réponses, les intervenants suivants ont demandé à ce que leurs interventions soient actées :
article 104/123-13/ : Mr FONTAINE et Me COSSE : demandent à ce qu'une connexion WIFI soit prévue pour la salle du conseil communal. Le Collège répond que la réflexion sera menée.

Article 76203/332-02/ : Mr FONTAINE se dit inquiet car aucune somme n'est prévue pour une série de demandes relatives à la sécurité des Grottes de Neptune alors que la date limite inscrite au rapport de prévention se termine en juin 2019. Il demande que son intervention soit actée afin d'être déchargé en cas d'accident.

Monsieur NOIRET répond qu'il n'y a aucun dialogue possible avec la responsable de l'OCTC

Monsieur VILAIN demande à ce que le crédit soit augmenté pour assurer la sécurité du site.

Monsieur SAULMONT demande si des devis ont été établis

Monsieur FONTAINE pense que oui mais il va vérifier.

7) BUDGET - EXERCICE 2019 - APPROBATION

Le Conseil Communal, en séance publique,

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, les articles L1122-23, L1122-26, L1122-30, et Première partie, livre III ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu le projet de budget établi par le collège communal ;

Vu le rapport favorable de la Commission visée à l'article 12 du Règlement général de la Comptabilité communale ;

Vu la transmission du dossier au directeur financier en date du 12 février 2019 ;

Vu l'avis favorable du directeur financier annexé à la présente délibération ;

Attendu que le Collège veillera au respect des formalités de publication prescrites par l'article L1313-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Attendu que le Collège veillera également, en application de l'article L1122-23, § 2, du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, à la communication du présent budget, dans les cinq jours de son adoption, aux organisations syndicales représentatives ; ainsi qu'à l'organisation, sur demande desdites organisations syndicales et avant la transmission du présent budget aux autorités de tutelle, d'une séance d'information présentant et expliquant le présent budget ;

Après en avoir délibéré en séance publique,

DÉCIDE,

Par 12 voix "oui", 9 voix "non" (Raymond DOUNIAUX, Eddy FONTAINE, Laurence PLASMAN, Roland NICOLAS, Stéphanie DESTREE, Stéphane HAYOT, Alexandre FORTEMPS, Didier VILAIN, Véronique COSSE) et 1 abstention (M. Jean le MAIRE), tant pour le Budget du Service Ordinaire que pour le Budget du Service Extraordinaire ,

Art. 1er

D'arrêter, comme suit, le budget communal de l'exercice 2019 :

1. Tableau récapitulatif

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes exercice proprement dit	18.647.001,88	4.736.436,42
Dépenses exercice proprement dit	18.621.269,17	4.115.374,00
Boni / Mali exercice proprement dit	25.732,71	621.062,42
Recettes exercices antérieurs	4.194.100,46	212.000,00
Dépenses exercices antérieurs	273.495,95	220.884,00
Boni / Mali exercices antérieurs	3.920.604,51	-8.884,00
Prélèvements en recettes	0,00	714.476,00
Prélèvements en dépenses	0,00	1.326.654,42
Recettes globales	22.841.102,34	5.662.912,42
Dépenses globales	18.894.765,12	5.662.912,42
Boni / Mali global	3.946.337,22	0,00

2. Tableau de synthèse (partie centrale)

2.1. Service ordinaire

<u>Budget précédent</u>	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	22.615.240,28	0,00	0,00	22.615.240,28
Prévisions des dépenses globales	18.658.479,34	0,00	0,00	18.658.479,34
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1	3.956.760,94	0,00	0,00	3.956.760,94

2.2. Service extraordinaire (facultatif)

Budget précédent	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	12.511.091,80	0,00	2.332.000,00	10.179.091,80
Prévisions des dépenses globales	12.511.091,80	0,00	2.332.000,00	10.179.091,80
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1	0,00	0,00	0,00	0,00

3. Montants des dotations issus du budget des entités consolidées

	Dotations approuvées par l'autorité de tutelle	Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle
CPAS	2.183.000,00	19/12/2018
Fabriques d'église AUBLAIN	11.393,59	29/10/2018
BOUSSU-EN-FAGNE	0	29/10/2018
BRULY-DE-COUVIN	10.829,55	29/10/2018
BRULY-DE-PESCHE	6.771,60	29/10/2018
COUVIN	27.046,29	29/10/2018
CUL-DES-SARTS	9.621,21	29/10/2018
DAILLY	10.297,54	19/12/2018
FRASNES-LEZ-COUVIN	21.691,07	29/10/2018
GONRIEUX	9.754,73	22/11/2018
MARIEMBOURG	14.417,26	29/10/2018
PESCHE	12.094,10	29/10/2018
PETIGNY	16.557,40	29/10/2018
PETITE-CHAPELLE	5.264,26	29/10/2018
PRESGAUX	11.314,41	29/10/2018
Zone de police	1.578.171,59	En cours
Zone de secours	805.129,44	En cours
Autres (<i>préciser</i>)		

Art. 2.

De transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle, au service des Finances et au directeur financier.

8) EXERCICE BUDGÉTAIRE 2019 - ADOPTION D'UN DOUZIÈME PROVISoire.

Le Conseil Communal, en séance publique,

Considérant que le Budget communal de l'Exercice 2019 a été arrêté en séance de ce jour ;

DÉCIDE,

Article unique : de prendre acte qu'il n'y a pas lieu de prévoir un douzième provisoire

9) LISTE DES SUBVENTIONS EN NATURE OCTROYÉES DURANT L'ANNÉE 2018 - COMMUNICATION.

Le Conseil Communal, en séance publique,

Considérant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et en particulier ses articles L1122-30 et L1122-37, § 1er, alinéa 1er ainsi que le titre III du livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, portant sur l'octroi et le contrôle de l'octroi et de l'utilisation de certaines subventions (articles L3331-1 à L3331-8) ;

Considérant la circulaire ministérielle du 30 mai 2013 relative à l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Considérant la décision du Conseil communal, en ses séances des 28 octobre 2013 et 19 décembre 2018, de donner délégation au Collège communal, pour l'octroi des subventions en nature ;

Considérant que le Collège communal doit donner connaissance au Conseil communal des subventions octroyées sur base de la décision susmentionnée ;

DÉCIDE,

Article unique : de prendre connaissance de la liste des subventions en nature octroyées durant l'exercice 2018 dont le détail est repris ci-dessous :

Gratuité - occupation de salles

1. Octroi d'une subvention en nature en faveur du comité divertissement Mariembourg dans le cadre d'une exposition les 17 et 18 mars 2018.
2. Octroi d'une subvention en nature - location de la salle Champagnat par la MJ « 404 ».

3. Octroi d'une subvention en nature - location de la salle Champagnat par l'asbl Carrefour et l'asbl Article 27- le 18 janvier 2018 (demande modifiée pour le 11/01/2018)
4. Octroi d'une subvention en nature - location de la salle Champagnat par l'asbl "Mémorial Claude Delobbe", le 26 octobre 2018.
5. Octroi d'une subvention en nature - location de la salle Champagnat par l'EFC des Eaux Vives - implantation de 5660 - Petigny, le 9 mars 2018.
6. Octroi d'une subvention en nature - location de la salle Champagnat par l'asbl Carrefour et l'asbl Article 27- le 11 janvier 2018 (en remplacement de la demande pour le 18/01/2018)
7. Octroi d'une subvention en nature - location de la salle Champagnat par le Rucher de Couvain, les 26 et 27 mai 2018.
8. Octroi d'une subvention en nature - location de la salle Champagnat par le CPAS, le 22 mars 2018
9. Octroi d'une subvention en nature - location des salles haute et basse de l'Hôtel de Ville de 5660 - Mariembourg - Biau Quinze.
10. Octroi d'une subvention en nature - location de la salle Champagnat par l'Harmonie Royale de 5660 - COUVIN, les 24 février et 3 mars 2018.
11. Octroi d'une subvention en nature - location de la salle haute de l'Hôtel de Ville de 5660 - MARIEMBOURG - Chorale VOCALIS - année 2018.
12. Octroi d'une subvention en nature - location de la salle Champagnat par l'IHSNSH, le 2 mars 2018.
13. Octroi d'une subvention en nature - location de la salle Champagnat par Centre Culturel CC de 5660 - COUVIN, le 19 avril 2018.
14. Octroi d'une subvention en nature - location de la salle basse de l'Hôtel de Ville de 5660 - MARIEMBOURG - VIE FEMININE - LE 21 AVRIL 2018.
15. Occupation de la salle Champagnat par l'Ecole de Promotion sociale de 5660 - COUVIN, le 27 juin 2018.
16. Octroi d'une subvention en nature - location de la salle basse de l'Hôtel de Ville de 5660 - MARIEMBOURG - SOLIDARITES PLURIELLES ESM - LE 4 MAI 2018.
17. Octroi d'une subvention en nature - location de la salle Champagnat par le CPAS - Service ILA, mai et juin.
18. Octroi d'une subvention en nature - location de la salle Champagnat par le CPAS - Service ILA, le 3 août 2018
19. Demande de gratuité pour la salle basse de l'Hôtel de Ville de Mariembourg.
20. Octroi d'une subvention en nature - occupation de la salle du Bailly à 5660 - Cul-des-Sarts.
21. Octroi d'une subvention en nature - location de la salle basse de l'Hôtel de Ville de 5660 - MARIEMBOURG - LETORET Pascal - les 6 et 7 octobre 2018.
22. Octroi d'une subvention en nature - occupation de la salle Champagnat par l'Harmonie Royale de 5660 - COUVIN.
23. Octroi d'une subvention en nature - occupation de la salle Champagnat par le CPAS de 5660 - COUVIN - section ILA.
24. Octroi d'une subvention en nature - occupation de la salle basse de l'Hôtel de Ville de 5660 - MARIEMBOURG - CERCLE D'AIDE NATURELLE A LA VIE.
25. Octroi d'une subvention en nature - occupation de la salle Champagnat par l'ECOLE DE PROMOTION SOCIALE à 5660 - COUVIN.
26. Octroi d'une subvention en nature - occupation de la salle Champagnat par le CPAS de 5660 - COUVIN - section ILA.
27. Octroi d'une subvention en nature - occupation de la salle Champagnat par le CPAS de 5660 - COUVIN.

Etats de recouvrement

1. Octroi d'une subvention en nature à Infor Jeunes dans le cadre du placement d'une bâche publicitaire.
2. Octroi d'une subvention en nature aux fanfares Royales Saint-Gorgon dans le cadre de séances de théâtre-cabaret.
3. Octroi d'une subvention en nature au Centre Culturel Christian Colle dans le cadre du Festival BD.
4. Octroi d'une subvention en nature à la MJ les Leus pour le carnaval de Couvin le 17/03/2018.
5. Octroi d'une subvention en nature au comité du Fonds de l'Eau dans le cadre de la ducasse du Bos.
6. Octroi d'une subvention en nature au comité du Fonds de l'Eau dans le cadre de la ducasse du Bos (2).
7. Octroi d'une subvention en nature au comité du Fonds de l'Eau dans le cadre de la ducasse du Bos (3).
8. Octroi d'une subvention en nature à l'école Saint-Joseph dans le cadre de la fancy-fair du 03/06/2018.
9. Octroi d'une subvention en nature au Centre Culturel Christian Colle dans le cadre de l'animation "Stan & Ulysse".
10. Octroi d'une subvention en nature au Centre Culturel Christian Colle dans le cadre de la fête de la musique.
11. Octroi d'une subvention en nature à l'Athénée Royal Jean Rey dans le cadre de festivités.
12. Octroi d'une subvention en nature à l'Office du Tourisme dans le cadre du week-end "Stan & Ulysse".
13. Octroi d'une subvention en nature à l'unité scoute de Petigny dans le cadre du camp scout 2018.
14. Octroi d'une subvention en nature à l'association des commerçants dans le cadre du marché de Noël de Mariembourg.
15. Octroi d'une subvention en nature au syndicat d'initiative de Mariembourg dans le cadre d'un concert à l'Hôtel de Ville de Mariembourg.
16. Octroi d'une subvention en nature à l'asbl "La Pansardienne" dans le cadre du marché de Noël de Couvin.
17. Octroi d'une subvention en nature à la Maison des Jeunes "Les Leus" dans le cadre du marché de Noël de Frasnes.
18. Octroi d'une subvention en nature à l'Office Communal du Tourisme dans le cadre du beau-vélo de ravel.
19. Octroi d'une subvention en nature à Monsieur et Madame DOBY - DUPONT dans le cadre d'un mariage.

20. Octroi d'une subvention en nature à l'Intercommunale des Sports dans le cadre de la nouvelle gestion de la cafétéria.
21. Octroi d'une subvention en nature au Rotary Club dans le cadre de la pièce de théâtre au Château de Boussu.
22. Octroi d'une subvention en nature à la Zone de Police des 3 Vallées dans le cadre de l'évacuation d'anciennes barrières.
23. Octroi d'une subvention en nature à l'unité scout de Petigny.
24. Octroi d'une subvention en nature au Centre Culturel Christian Colle dans le cadre de la fête des arts plastiques.
25. Octroi d'une subvention en nature à Music Loisir dans le cadre de 2 sorties avec char.
26. Octroi d'une subvention en nature à la Ville de Regniowez dans le cadre de la fête communale des 20 et 21 mai 2018.
27. Octroi d'une subvention en nature au Centre Culturel Christian Colle dans le cadre de la journée culture/école.
28. Octroi d'une subvention en nature à l'Office Communal du Tourisme pour la réalisation de 5 tourniquets.
29. Octroi d'une subvention en nature au comité du Fonds de l'Eau dans le cadre de la ducasse du Bos (5).
30. Octroi d'une subvention en nature à l'unité scout de Petigny dans le cadre du camp scout 2018.

SORTIE DE MESSIEURS HAYOT ET NICOLAS.

10) PRISE DE CONNAISSANCE DU RAPPORT ANNUEL SUR L'ADMINISTRATION ET LES AFFAIRES DE LA COMMUNE POUR L'ANNÉE 2018, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L1122-23 DU CODE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET DE LA DÉCENTRALISATION.

Le Conseil Communal, en séance publique,

Vu l'article L1122-23 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le rapport annuel sur l'administration et les affaires de la Commune pour l'année 2018, présenté par le Collège Communal ;

DÉCIDE,

Article unique : de prendre acte du rapport annuel sur l'administration et les affaires de la Commune pour l'année 2018, présenté par le Collège Communal au Conseil Communal conformément à l'article L1122-23 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Chapitre I : Politique générale et financière de la Commune pour l'année 2018

Préambule

La gestion d'une commune doit avoir un objectif : améliorer la qualité de vie de ses habitants. Dans ce cadre, le rôle des gestionnaires communaux est de créer les conditions optimales pour assurer cette qualité.

Niveau de pouvoir le plus proche des citoyens, la commune est le lieu où se construisent et se renforcent le « vivre ensemble », la solidarité, la cohésion sociale, la qualité de vie. A travers les politiques qu'elle mène, que ce soit en éducation, en logement, en intégration sociale, en sécurité, en économie, en culture, en mobilité ou encore en politique des « aînés », la commune est l'institution publique qui possède la capacité d'action la plus importante sur le quotidien de chaque citoyen.

Gestion financière et fiscalité

Avec les difficultés budgétaires auxquelles elle fait face, la commune de COUVIN doit plus que jamais adopter une gestion moderne, dynamique, rigoureuse, efficace et recentrée sur les missions de base.

L'objectif sera de maintenir un équilibre budgétaire, malgré les éléments suivants :

- La crise économique globale qui touche les citoyens mais également l'ensemble des autorités publiques européennes ;
- Les autorités Régionales et Fédérales qui donnent de plus en plus de missions aux communes sans en transférer les moyens;

A cela s'ajoute le respect de balise budgétaire qui ne laisse parfois que peu de marge à la Commune, celle-ci devant tenir compte des législations minimum pour la Zone de Police, la zone de secours et le CPAS

La gestion de la dette se fait de façon dynamique. De par une analyse régulière de la situation, des opérations de révisions ont lieu afin de diminuer le coût de la dette.

Sécurité-Civilité

La nouvelle caserne est opérationnelle depuis 2018. La propriété de celle-ci sera transférée à la Zone de secours DINAPHI à la clôture de dossier de subsides.

Vie économique – commerce – tourisme

Couvin doit devenir une référence socio-économique de l'arrondissement de Philippeville. C'est ainsi que la Ville de COUVIN veillera à défendre, à tous les niveaux de pouvoir, l'activité économique présente sur son territoire.

A ce sujet, le dossier d'extension du zoning de Mariembourg qui est indispensable pour les PME couvinoises est toujours en cours.

Force est de constater que le commerce couvinois que ce soit en centre-ville ou dans les villages ne se portent pas au mieux. La priorité reste la redynamisation du commerce tout en tenant compte d'un élément important à savoir les travaux de contournement de COUVIN dont la 1ere phase a été ouverte fin 2017 et la seconde qui sera en principe opérationnelle fin juin 2019. Un 2ième élément dont il faudra tenir compte est la construction toute prochaine du centre commerciale La

Couvinoise. Dans ce cadre, le comité « post-contournement, ainsi que la cellule Couvin, Demain - mobilité mène la réflexion sur les aménagements les plus adéquats afin d'attirer et garder le chaland sur l'entité. Des lignes directrices de l'après contournement ont déjà été établies. Dans ce cadre, une convention entre la Ville et le SPW a été signée afin de procéder à l'étude de la traversée de COUVIN. Cette convention intègrera également le volet mobilité. Le bureau Agora a été désigné pour la mission d'étude. Quatre axes de développement ont été fixés : logements (le développement du logement et le renouvellement urbain pour attirer des nouvelles populations vers le centre-ville), commerces (développement de l'attractivité commerciale), tourisme (développement culturel et touristique) et équipements (de nombreux sites sont en mutation et représentent des opportunités de mise en valeur du centre-ville).

Via l'approbation du PCDR les initiatives locales et les produits locaux seront soutenus. La première fiche PCDR concerne la réfection des halles afin d'y tenir entre autre un marché du terroir. L'auteur de projet a été désigné en 2017.

Le tourisme doit être un des pôles de développement économique de Couvin.

Notre entité dispose de plusieurs sites qui peuvent servir de pôles de développement comme le site de Brûly de Pesche, et celui des Grottes de Neptune (l'Adugeoir).

Cette politique touristique n'est pas réservée au centre-ville, les villages de l'entité ne sont pas oubliés notamment par un fleurissement de ces derniers par des parterres aux entrées des villages de l'entité.

Par ailleurs, plusieurs événements se sont déroulés sur l'entité (p. exemple le Beau Vélo de Ravel), et le 31/07/2019, le départ de la dernière étape du Tour de Wallonie

Enseignement

Au-delà de l'organisation et du fonctionnement de l'enseignement communal, la priorité sera accordée à l'entretien, la sécurisation et l'amélioration des bâtiments scolaires.

Promotion sociale

Cette offre permet à des personnes adultes de poursuivre une offre de formation débouchant sur un emploi ou une formation supplémentaire en lien avec leur diplôme initial. Par ailleurs, les partenariats avec le Forem et le FSE permettent une formation qualifiante décentralisée.

Cohésion sociale – Logement

C'est au niveau communal que se trouve le dernier filet de sécurité du système de protection et d'intégration sociale. Ce sont en effet la commune et son CPAS qui en dernier ressort doivent aider les citoyens à traverser les difficultés de la vie, qu'elles soient liées à la crise économique, à une perte d'emploi par exemple, ou qu'elles soient propres à un parcours individuel.

Pour cela, la commune doit assurer l'implication de tous les acteurs sociaux dans le développement de mesures transversales et concrètes qui permettent de répondre aux besoins réels de la population.

L'intégration sociale sur un territoire communal passe aussi par un plan d'investissement afin de se doter des infrastructures adaptées aux besoins nouveaux.

La population couvinoise qui a subi les conséquences de la désindustrialisation de la Wallonie ne peut pas laisser une partie d'entre celle-ci sans participer à la vie de la cité, c'est pourquoi la Ville défend une politique d'action sociale active. Le PCS continuera à développer son travail autour des actions :

- La réinsertion socioprofessionnelle en collaboration avec divers partenaires comme par exemple MIRESEM et CARREFOUR asbl (préparation pour le passage du permis de conduire, participation à l'action Eté Solidaire, transport des citoyens défavorisés vers le bar à soupe,.....).
- Liens entre les générations.

Aînés

Un conseil consultatif des aînés s'est mis en place courant deuxième semestre 2015. Celui-ci est intégré au comité post-contournement.

Enfance – Jeunesse

Chacun doit pouvoir jouer son rôle de parent dans les meilleures conditions. Chacun doit pouvoir concilier sa vie professionnelle et sa vie familiale, tout en favorisant l'épanouissement et l'autonomie des enfants. L'accueil de l'enfant est une question centrale pour bon nombre de parents.

Les travaux de construction d'une crèche avec 18 places d'accueil sur l'entité de COUVIN sont en cours. L'infrastructure devrait ouvrir pour octobre 2019.

Petite-enfance – accueil extrascolaire

La Ville continuera à s'efforcer de défendre avec le soutien de la Province la reconnaissance de personnel qualifié pour permettre un accueil de qualité des enfants avant et après l'école en inter-réseaux.

Culture

La culture est un puissant facteur d'émancipation sociale. Elle représente un outil fondamental permettant l'épanouissement individuel, l'émancipation et le renforcement des liens sociaux. Elle constitue un instrument pour donner aux individus les moyens de comprendre le monde dans lequel ils vivent, de choisir leur destinée, d'y trouver leur place. La culture stimule la curiosité et l'ouverture sur le monde.

La nouvelle bibliothèque a été inaugurée dans une infrastructure adaptée aux nouvelles technologies et conforme au décret. Le service bibliothèque poursuivra ses partenariats ainsi que ses diverses animations. Parallèlement à cela, la Ville soutient le Centre Culturel Christian Colle dans son développement et subventionne les petites associations, comme les cercles d'histoire, les sociétés de musique,

Environnement – Energie

Concernant l'énergie, la commune doit jouer son rôle d'exemple en réduisant sa propre consommation d'énergie et en soutenant les citoyens dans leurs efforts en la matière. Toute cette politique énergétique s'inscrit bien entendu dans le cadre de notre agenda 21 local.

Participation du public

Nous avons la chance de vivre dans un régime politique démocratique dans lequel les citoyens peuvent participer à la vie de la cité. Si les élections sont le moment phare de cette participation, celle-ci recouvre bien d'autres formes : vie associative, vie sportive, vie socioculturelle, participation aux commissions locales (du PCDR ou du PCDN), activités du PCS, comité post-contournement, ... La Ville portera donc une attention particulière au soutien de la vie associative dans son ensemble. La participation, c'est aussi l'information. Dans cette optique, le site internet de la commune est un vrai portail d'informations des affaires communales et du CPAS. Une version papier du bulletin communal continuera d'être publiée.

Gestion du personnel

Les travaux, c'est ce qu'on voit le plus dans une commune. C'est pourquoi, notre première priorité en la matière sera la redynamisation. Une procédure de contrôle interne a été mise en place.

Des investissements ont été faits dans une gestion des tâches informatisée pour les services administratifs (programme de gestion des délibérations, gestion du courrier entrant) et des travaux pour un meilleur suivi des décisions. Des réunions de suivis de collègue ainsi que des réunions avec les chefs d'équipe du service travaux sont organisées de façon hebdomadaire.

CHAPITRE II : SITUATION D'ADMINISTRATION ET DES AFFAIRES DE LA COMMUNE

1. Conseil Communal - Collège COMMUNAL

Du 01/01/2018 au 03/12/2018

La Commune de COUVIN était dirigée par une formation bipartite majoritaire PS – CVN.

Le Conseil Communal se composait de 9 élus PS, 7 élus CVN, 4 élus IC et 3 élus MR.

Le Collège Communal se composait quant à lui du Bourgmestre ainsi que de 2 échevins PS, de 3 échevins CVN et du Président du C.P.A.S. PS.

À partir du 04/12/2018

La Commune de COUVIN est dirigée par une formation bipartite majoritaire CVN – MR-IC.

Le Conseil Communal se compose de 6 élus CVN, 6 élus MR-IC, 10 élus PEP'S et 1 élu Écolo.

Le Collège Communal se compose quant à lui du Bourgmestre CVN ainsi que de 3 échevins CVN, de 2 échevins MR-IC et de la Présidente du C.P.A.S. MR-IC.

2. C.P.A.S.

Lors de l'installation du Conseil Communal du 3 décembre 2012, il a été procédé à la désignation des membres du Conseil de l'Action Sociale selon la répartition des sièges suivante :

- MR : 1
- PS : 3
- IC : 2
- CVN : 3

Depuis l'installation du Conseil Communal le 03 décembre 2018, il a été procédé à la désignation des membres du Conseil de l'Action Sociale selon la répartition des sièges suivante :

- MR-IC : 2
- CVN : 3
- PEP'S : 4

3. Personnel

Au 1er décembre 2018, la répartition du personnel communal est la suivante :

SERVICES	DEFINITIF	CONTRACT	APE	1ER EMPLOI	ACTIVA	APPRENTI	ART 60	TOTAL
Administratif	14	2	26	0	0	0	0	42
Travaux	14	1	54	0	0	0	3	72
Nettoyage	0	8	2	0	0	0	3	13
Garderie/ acc. Extra sc	0	1	8	1	0	0	0	10
Bibliothèque	0	0	4	0	0	0	0	4
Académie de musique	0	1	0	0	0	0	0	1
Incendie								0
Total année 2018	28	13	94	1	0	0	6	142
Année 2017	29	13	82	1	0	0	7	132

Sur les 142 agents :

- sont en maladie longue durée : 6 agents (S. Travaux : B.F/C.D/D.JM/G.D/M.J/H.J) - 1 agent (S. Nettoyage : D.C)
- 3 agents sont remplacés par des contrats de remplacement (C.S remplace M.J / S.A remplace G.D / V.A remplace B.F)

4. Etat civil et Population

a) Etat Civil

	2018
Décès	122
Demandes d'inhumation	135
Dernières volontés (déclarations + attestations)	207
Mariages + déclarations	62
Cohabitations légales + cessations + attestations	102
Divorces	20

Reconnaisances Transcription d'adoption Transcriptions actes de naissance étrangers	74
Mentions marginales	38
Demandes de nationalité conditions d'obtention	15
Nationalités belges actées	8
Déclarations d'euthanasie	61
Don d'organes	32
Renseignements héritiers	35
Déclarations reconnaissances (à partir du 01/04/2018)	51

b) Pensions

TOTAL	32
-------	----

c) Allocations handicapés

TOTAL	47
-------	----

d) Documents d'identité

Cartes d'identité électroniques (Belges et étrangers)	3101
Passeports	312
Permis de conduire	650
Permis de conduire internationaux	20
Permis de conduire provisoire 36 mois, 18 mois, mod. 3	170

e) Nombre d'habitants

	TOTAL
Nombre d'habitants actuels	13796

f) Mutations durant l'année

	TOTAL
Immigrations	861
Émigrations	921
Mutations intérieures	786

5. Casier judiciaire

Au niveau du nombre total d'extraits délivrés pour l'année 2018 : 1160 extraits (947 non payants et 213 payants -> 18,36 % d'extraits payants).

6. Finances

Le Budget de l'Exercice 2018, après la Modification Budgétaire n° 1, se clôture de la manière suivante:

Service Ordinaire

	RECETTES	DEPENSES	BONI
Exercice propre	18.495.767,84 €	18.471.595,11 €	
Exercices antérieurs	4.119.472,44 €	186.884,23 €	
Prélèvements	-	-	
TOTAL	22.615.240,28 €	18.658.479,34 €	3.956.760,94 €

Service Extraordinaire

	RECETTES	DEPENSES
Exercice propre	4.704.593,00 €	6.022.116,00 €
Exercices antérieurs	6.465.937,63 €	6.118.991,38 €
Prélèvements	1.340.561,17 €	369.984,42 €
TOTAL	12.511.091,80 €	12.511.091,80 €

Le Compte Budgétaire 2017 dressé par Monsieur Jean-Luc JENNEQUIN, Directeur Financier, et arrêté par le Conseil Communal, en sa séance du 13 juin 2018, donne les résultats suivants :

Service Ordinaire

Droits constatés : 22.384.673,18 €
Imputations comptables : 17.935.339,77 €
Boni comptable : 4.449.333,41 €

Service Extraordinaire

Droits constatés : 7.469.913,17 €
Imputations comptables : 5.459.530,31 €
Boni comptable : 2.010.382,86 €

7. Taxes – REDEVANCES 2018 (base prévisions budgétaires)

Redev. délivrance doc. et renseign. Urbanisme	35.000
Délivrance documents administratifs	93.000
Inhumations	1.000
Exhumations	250
Tombes (creusement)	17.000
Force motrice	140.000

Agences de paris	1.500
Dépôts de mitrailles	1.000
Marchés – droits d’emplacement	60.000
Secondes résidences	132.000
Centimes additionnels – 2600 P.R.I.	2.840.544,74
Personnes physiques – 8,5 %	3.113.919,47
Automobiles	189.263,29
Terrains de camping	31.000
Distribution gratuite imprimés	93.000
Guichets bancaires	16.000
Enlèvement Immondices	840.000
Taxe de séjour	5.000
Vente sacs poubelles payants	14.000
Taxe Immeubles Inoccupés	1.000
Taxe discothèques	2.500
Taxe sur les enseignes	17.000
Taxe sur les panneaux publicitaires	17.000
Taxe sur les piscines privées	15.000
Taxe sur les éoliennes	15.000
Taxe sur la diffusion publicitaire sur voie publique	1.000
Taxe en matière d’armes	2.600

TOTAL : 7.694.577,50 €

8. Montant de la dette et charges y relatives

	Montant de la dette solde à rembourser au 31/12/2018	Charges d’amortissements et d’intérêts
Commune :	15.858.496,31	1.835.906,51
État :	2.675.739,87	103.732,89

9. Travaux

a) Travaux terminés en 2018

- Remplacement des garde-corps de la rue de la Falaise à COUVIN (2ème phase)
- Réfection de la toiture de l’hôtel de ville de Mariembourg
- Restauration des façades et du clocher de l’église de Mariembourg
- Restauration des couvertures de la toiture de l’Eglise d’Aublain
- Construction de la nouvelle caserne du Service Incendie de COUVIN
- Fonds d’Investissement 2013-2016 : Réfection de la Rue Célestin Denis et aménagement de la place communale à Pesche

b) Travaux en cours en 2018

- Fonds d’Investissement 2013-2016 : réfection de l’égouttage rue des Fontaines à PETIGNY
- Fonds d’Investissement 2013-2016 : Réfection et égouttage de la Rue des Calvaires et de Regniessart à Couvin
- Réfection du mur d’enceinte de l’Eglise Saint-Germain à COUVIN ;
- Ancrage communal 2014-2016 : aménagement de la Maison du Tienne de Boussu 8/2 à COUVIN
- Fonds d’Investissement 2017-2018 : réfection de la voirie d’accès aux Grottes de Neptune à Petigny et de la rue du Plouy à Petigny
- Rénovation du mur d’enceinte de l’école communale de Frasnes
- Création d’une voirie sur le site Champagnat
- Aménagement d’une crèche de 18 places à MARIEMBOURG

c) Dossier en cours de finalisation en 2018

- Aménagement de 9 logements sur le site Courthéoux à COUVIN (2ème phase)
- Sécurisation du Rocher de la Falaise à COUVIN
- PCDR : aménagement des Halles à Couvin, du GR 12 à Brûly-de-Couvin et de la Maison du Bailly à Pesche
- Réfection de la rue de l’Adoption à Mariembourg, de la rue de la Barrière à Pesche, de la salle du Bailly à Cul-des-Sarts et de l’hôtel de Ville de Mariembourg (2ème phase)
- PPT – réfection de la toiture de l’école communale de DAILLY
- PPT – remplacement des châssis et des luminaires à l’école communale de Pesche
- Réfection de voiries agricoles
- Remplacement de trois passerelles sur l’Eau Noire
- Aménagement du rond-point des Grottes de Neptune
- Aménagement d’une cuisine solidaire à Champagnat
- Réfection du parvis de l’église de Couvin
- Projet de ville et Plan Communal de Mobilité

10. Cimetières

Relevés des taxes et redevances perçues pour la période du 1 er novembre 2017 au 31 octobre 2018 :

- 66 concessions de sépulture à 125 €
- 1 concession de sépulture pour personne étrangère à la Commune à 620 €
- 80 creusements pour le placement de caveaux à 125 €
- 72 ouvertures de caveaux à 150 €
- 8 ouvertures de columbarium à 50 €
- 17 cellules de columbarium à 400 €
- 1 caveau à urnes à 300 €
- 3 taxes d'inhumation pour personne étrangère à 300 €
- 5 recouvrements pour le creusement d'une concession pleine terre à 99 €
- 1 recouvrement pour inhumation au Couvent de Pesche à 308 €
- 15 plaquettes mémorielles à 45 €
- 20 renouvellements de concession à 5 €
- 1 exhumation d'un caveau à 200 €
- 2 exhumations d'urne à 50 €
- 65 taxes administratives à 5 €

Soit un total de : 40273 €

11. Enseignement

a) Enseignement fondamental primaire et maternel

1. Nombre d'élèves inscrits au 30 septembre 2018 : 513 dans le primaire et 216 dans le maternel.
2. Le personnel enseignant comporte :
 - Ecole Fondamentale Communale des Eaux Vives de MARIEMBOURG : 1 Directeur sans classe – 6 institutrices maternelles et 12 instituteurs(trices) primaires.
 - Ecole Fondamentale Communale des Vallons de PESCHE : 1 Directeur sans classe – 7 institutrices maternelles et 15 instituteurs(trices) primaires.
 - Ecole Fondamentale Communale des Frontières de PRESGAUX : 1 Directeur sans classe – 6 institutrices maternelles et 12 instituteurs(trices) primaires.

Soit un total de 61 effectifs (3 directeurs, 19 institutrices maternelles et 39 instituteurs(trices) primaires) :

- 3 maîtres d'éducation physique
- 1 maîtres de morale
- 2 maîtres de religion catholique
- 1 maître de religion islamique
- 2 maîtres de néerlandais
- 3 maîtres de psychomotricité (agent APE), à raison de 30 périodes/semaine
- 2 maîtres de cours de philosophie et de citoyenneté

b) Ecole Communale de Promotion Sociale

1. Nombre d'élèves inscrits au 01 octobre 2018: 157

2. Le personnel enseignant et auxiliaire comporte :

- 1 Directrice f.f., à titre définitif
- 1 Educateur-économiste, à titre définitif
- 12 professeurs dont 7 temporaires

3. Formations :

- Soudure : multi-procédés
- Anglais niveau élémentaire et intermédiaire
- Néerlandais niveau intermédiaire
- Connaissances de gestion de base
- Technicien en comptabilité
- Aide familial
- Aide-soignant
- Secrétariat médical

12. URBANISME

Du 01/01/2018 au 31/12/2018, des demandes de permis d'urbanisme ont été enregistrées dans les domaines ci-après :

TOTAL DES DEMANDES INTRODUITES SOIT 47 en +	139
Permis d'urbanisme délivrés	99
Refus de permis d'urbanisme	6
En cours	34

Du 01/01/2018 au 31/12/2018, des demandes de **permis d'urbanisation** enregistrées :

Demandes de permis d'urbanisation	0
Demande de permis d'urbanisation –modification de Permis de lotir	2

Du 01/01/2018 au 31/12/2018, des documents suivants ont été délivrés :

Permis d'implantation commerciale : permis intégré	1
Certificat d'urbanisme n°1 : soit 116 en +	478
Certificat d'urbanisme n°2 :	1

DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Du 01/01/2018 au 31/12/2018, des demandes de **permis d'environnement** enregistrées :

Demande de classe 1	
Permis unique : 0	Permis d'environnement : 0
Demande de classe 2	
Demande de permis unique : 1 Autorisation : 0 En cours : 0	Demande de permis d'environnement : 6 Autorisation : 2 En cours : 3 Retrait : 1
Déclaration de classe 3 : 100 Recevables : 96 Soit 48 en + Irrecevables : 4	

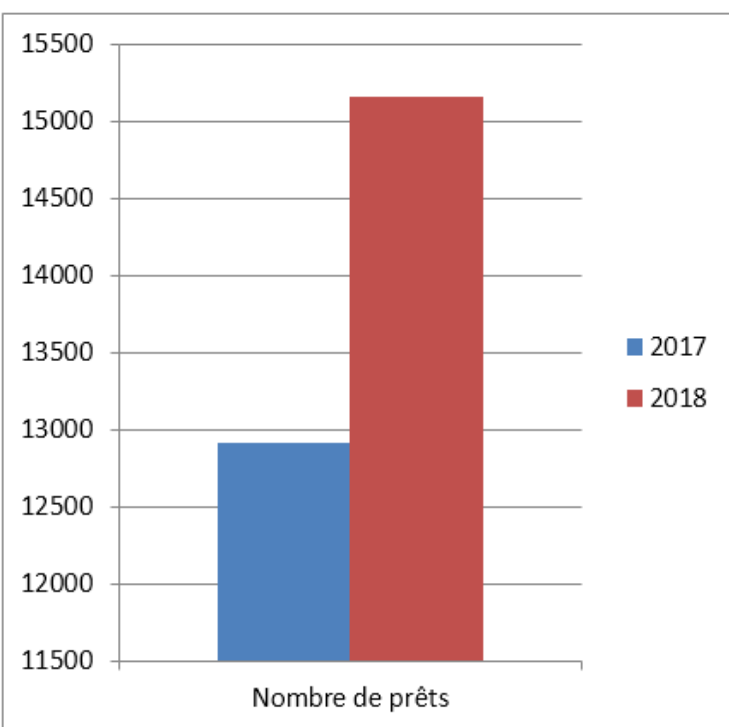
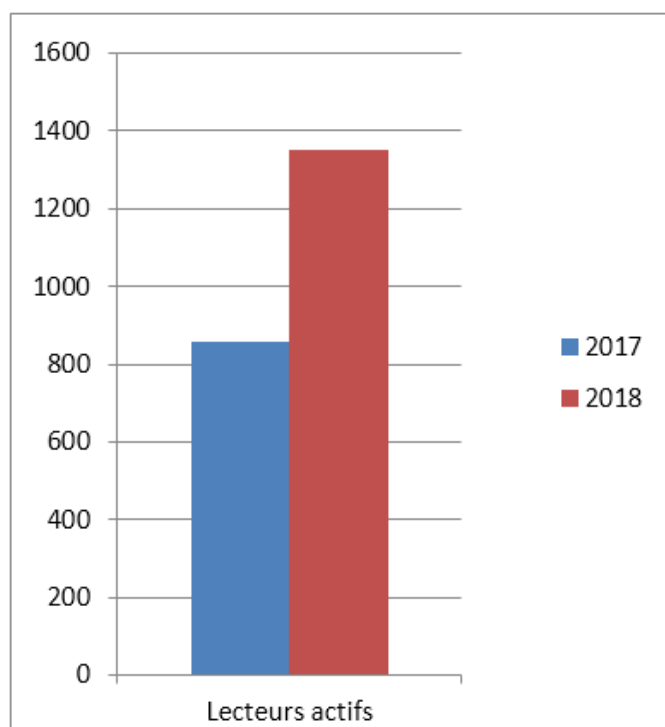
13. BIBLIOTHEQUES

COUVIN – MARIEMBOURG Bibliothèque locale-pivot de Couvin (gestion du réseau) + Bibliothèque de Mariembourg	
Prestations de l'A.P.E. à temps plein	38h/semaine
Prestations de l'A.P.E. à ¾ temps	30h24/semaine
Prestations de l'A.P.E. à mi-temps	19h/semaine
Prestations de l'A.P.E. à temps plein (bibliothécaire)	38h/semaine
<u>Equipe de nettoyage</u>	3h/semaine à Couvin 3h/semaine Mariembourg
Nombre d'heures d'ouverture	Couvin : 21 /semaine (hors animation) Mariembourg : 7h/semaine (hors animation) Total heures d'ouvertures pour le réseau : 28h00
Nombre de lecteurs actifs	Total : 1349
Nombre de prêts total	15.161 (au 01/01/2018 : 12.910)
Dont nombre de prêts pour les écoles	3.489
Nombre de visites de classes	Couvin : 45 Mariembourg : 110
Nombre d'animations pour les enfants	+/- 24 courtes (hors lectures vivantes), 11 grandes (Petite Fureur...)
Animations dans la bibliothèque	Découverte de la bibliothèque
	Lectures vivantes
	Théâtre à l'école : 76 enfants
	Ateliers divers
	Journée Mario Ramos : 19 personnes
	Explore Assocés : 35/40 personnes
	Ateliers graines germées : 115 personnes sur 5 séances
	Accueil Vacances et Loisirs : 12 personnes
	Accueil de la remise du Prix de l'Eau Noire

	Soirée jeux : 36 participants
	Conférences d'art : 2 séances sur 5 : 43 places en tout
	Babil' de contes : 19 enfants (école), 11 adultes/14 enfants (ouverte)
	Place aux enfants : 32 enfants
	Initiation à l'informatique (3ème âge) : 6 participants (6 pc dispo.)
	Ribambelle de contes
	Va faire un tour (2X13 enfants)
Animations hors de la bibliothèque	Journée Culture école : 30 enfants
	Petite Fureur
	Théâtre à l'école (voir chiffre cité plus haut)
	O.N.E. (consultations à Couvin, Petigny et <u>Gonrioux</u>) animations avec les bébés : 21 visites

Nombre de prêts-inter	390 livres prêtés via <u>Samarcande</u>
Nombre d'ouvrages encodés dans le catalogue collectif provincial	Couvin : 12246-> 14736 Mariembourg : 3477 -> 3572 Total : 18308 livres
Services supplémentaires	
Consultations internet gratuite	6 ordinateurs à Couvin, 2 à Mariembourg
Aide téléphone et internet au plus démunis	4 (Couvin), 2 (Mariembourg)
<u>Nbre</u> de consultations sur place (lecture, etc.)	Nombre en augmentation depuis 2017. Environ 85.
Impression de documents	Tarif par feuille : 0.10€ (noir et blanc), 0.40€ (couleurs). Basé sur le prix de l'encre et du papier.
Revue : "En Fagne et Thiérache", "Au Pays des <u>Rièzes</u> et des Sarts", "archives du Courrier de Philippeville" et revues gratuites diverses	Disponibles et consultables sur place

Conventions de partenariat et coopérations majeures	
Bibliothèque Provinciale de Namur	Comité des usagers, intégration au catalogue collectif, réseau provincial (plus de 14 bibliothèques)
Bibliothèque de Florennes	réseau "encyclopédique" (Florennes-Couvin- <u>Doische</u>)
Action Sud	vitrine, prêts au 3ème âge : 2X/mois
CCCCC	Journée Culture école Théâtre à l'école Conférences d'art
O.N.E.	animations avec les bébés



14. Vente de bois

La vente de bois marchand pour l'exercice 2018 s'élève à 585.348 €. La vente de bois de chauffage s'élève quant à elle à 11.850 €.

15. Patrimoine

Ventes

Une parcelle de terrain communal sise à DAILLY, en faveur de Monsieur C. BROGNON pour le montant de 1.740 euros.

Une parcelle de terrain communal sise à MARIEMBOURG, en faveur de Madame I. ANCIAUX pour le montant de 880 euros.

Une parcelle de terrain communal sise à PETIGNY, en faveur de Madame E. LION pour le montant de 1.100 euros.

Acquisition

Un bâtiment sis à COUVIN pour l'euro symbolique.

Un terrain sis à PETIGNY pour l'euro symbolique.

Une partie du bâtiment de l'A.R. J. REY pour l'euro symbolique.

16. INCIVILITÉS

Du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, ont été relevés :

Dépôts sauvages de déchets ménagers	94
Dépôts sauvages de déchets non ménagers	86
Déjections canines	30
Émondages	52
Incinérations de déchets	27
Autres	39

Ce qui fait 328 interventions en 2018 contre 206 interventions en 2017.

Cette année, il y a eu de plus de problèmes avec les haies non entretenues.

22 PV sont rédigés pour l'année 2018 contre 24 en 2017. (Pour cette année, 1 PV avait été rédigé du 1/01/2018 au 31/04/2018).

La cause : 122 dépôts de plus qu'en 2017, mais peu d'indices retrouvés.

1 perception immédiate. (La cause : les gens font attention aux indices).

NB : le Service Incivilités est de plus en plus appelé pour des interventions qui ne sont pas de son ressort, (qui dépendent de la Police ou des interventions sur du privé, donc pour la Justice de Paix).

Pour l'année 2018, le Service Incivilités collabore de plus en plus avec le service de la DNF.

17. Logement

Primes énergie	23 demandes de renseignements
Double ou triple vitrage	19
Renseignements prime à la rénovation	16
Documents divers à compléter	28
Chèque habitat	14 demandes de renseignements
Documents divers à compléter	30
Demande de renseignements location de logements	36
Prime isolation du toit	14

ECOPACK	12
Dossier de permis de location	aucun permis délivré malgré l'envoi de mise en demeure de déposer un dossier
Salubrité logements - suivi des dossiers	22
Recensement logements inoccupés	Couvin : 11
	Petigny : 7
	Le Brûly : 4
	Petite-Chapelle : 5
	Cul-des-Sarts : 4
	Presgoux : 4
	Gonrieux : 2
	Dailly : 3
	Boussu-en-Fagne : 6
	Frasnes-lez-Couvin : 5
	Mariembourg : 10
Visites de l'appartement 3 chambres pour « ménage à revenus moyens » - square Courthéoux 8/4/6 à Couvin	7

18. Car communal

Le car communal est arrivé à Couvin le 20 août 2018 et il a été inauguré le 31 août 2018. Un nouveau service est né. Les principales missions du car communal sont d'accompagner les enfants des écoles vers les visites médicales et également de les conduire hebdomadairement vers le Couvidôme et/ou la piscine.

Le car sillonne les villages de l'entité tous les dimanches depuis le 16 septembre 2018 pour conduire qui veut au marché de Mariembourg.

Le car a également pris part à différents événements sur l'entité.

Visites médicales

Depuis le début de l'année scolaire, se sont quelques **407 enfants** qui se seront présentés à la visite médicale. Ces visites ont lieu principalement le jeudi mais peuvent exceptionnellement avoir lieu le mercredi matin ou le vendredi en période scolaire.

Couvidôme et/ou piscine

Mis à part l'école communale de Petite-Chapelle, toutes les autres écoles communales de l'entité se déplacent chaque semaine pour aller soit au Couvidôme, soit à la piscine. Ce sont quelques **478 élèves** et trois professeurs d'éducation physique qui profitent donc pleinement de ce service. La répartition se fait comme suit :

HEURES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h30 à 10h10	PESCHE 51 élèves	MARIEMBOURG 41 élèves		PRESGAUX 60 élèves	DAILLY 18 élèves
10h25 à 12h05	PESCHE 30 élèves	MARIEMBOURG 41 élèves		GONRIEUX 43 élèves	AUBLAIN 32 élèves
13h15 à 15h15	BRÛLY FRASNES 43 élèves	PETIGNY 65 élèves		CUL-DES-SARTS 54 élèves	

TOTAL	478 élèves
--------------	------------

Événements ponctuels :

Voici la liste des différents événements auxquels le car communal a pris part :

- 14 septembre 2018, **Panathlon** : 63 personnes transportées
- 26 septembre 2018, **Echapée Belge** : 44 personnes transportées
- 20 octobre 2018, **Place aux Enfants** : 63 personnes transportées

Marché dominical

Voici le tableau de fréquentation du car communal pour ces sorties dominicales vers le marché de Mariembourg :

		16-sept.-18	23-sept.-18	30-sept.-18	07-oct.-18	14-oct.-18	21-oct.-18	28-oct.-18	04-nov.-18	11-nov.-18	18-nov.-18	25-nov.-18	02-déc.-18	09-déc.-18	16-déc.-18	TOTAL par village
8 h 30	Brûly-de-Pesche	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	2
8 h 39	Cul-des-Sarts	2	0	4	0	4	2	2	1	0	1	1	0	0	0	17
8 h 45	Petite-Chapelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	3
8 h 51	Brûly	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9 h 05	Petigny	3	0	3	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9
9 h 12	Couvin - Donnay	4	0	2	6	0	0	2	5	0	5	3	2	0	0	29
9 h 14	Couvin - Place	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9 h 17	Couvin - Gare	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9 h 40	Pesche	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9 h 47	Presgaux	0	0	1	3	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0	9
9 h 50	Gonrieux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9 h 59	Aublain	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10 h 03	Dailly	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10 h 08	Boussu-en-Fagne	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	0	0	1	0	4
10 h 13	Frasnes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL / Semaine		9	0	10	12	5	3	5	10	2	7	7	2	1	0	
TOTAL		73														
MOYENNE		5 par semaine														

Pas de ramassage à cause des travaux de la route principale

Mireille	Philippe
----------	----------

Chapitre III : SYNTHESE DU PROJET DE BUDGET

I. SERVICE ORDINAIRE

Boni de l'exercice propre : 25.732,71 €

Boni général (exercice propre + exercices antérieurs) : 3.946.337,22 €

Le budget respecte la circulaire budgétaire car il est en boni à l'exercice propre.

RECETTES		DEPENSES	
Prestation	1.797.692,90	Personnel (*)	6.768.635,00
Transferts (*)	16.604.230,25	Fonctionnement	3.602.639,92
Dette	228.078,73	Transferts	5.398.323,77
Prélèvements	17.000,00	Dette	2.851.670,48
		Prélèvements	-
Total (exercice propre)	18.647.001,88	Total (exercice propre)	18.621.269,17
Exercices antérieurs	4.194.100,46	Exercices antérieurs	273.495,95
Prélèvements		Prélèvements	-
Total général	22.841.102,34	Total général	18.894.765,12

La dotation de la zone de secours est en augmentation de 59.639,21 €.

Les dotations du CPAS et de la Zone de Police sont identiques à 2018.

Pas d'indexation de salaires prévue par le bureau du Plan.

Un crédit de 92.000 € est inscrit pour le 2e pilier de pensions pour les APE (3% masse salariale).

II. SERVICE EXTRAORDINAIRE

Montant global des dépenses (exercice propre + exercices antérieurs) : 4.336.258,00 €

Ventilation des voies et moyens

Fonds de réserve extraordinaire	714.476,00 €
Emprunts	2.763.282,00 €
Subsides	858.500,00 €

La balise d'investissement de 200 € par habitant est respectée (1.200 € pour les 6ans suivant nouvelles directives).

Les principaux investissements concernent l'aménagement des Halles de COUVIN : 838.000 € dont 569.000 € de subsides, travaux sécurisation rocher de la Falaise : 100.000 €, aménagement cuisine Champagnat : 140.000 €, aménagement bâtiment service travaux : 170.000 €, réfection Place Piron : 100.000 €, réfection passerelle Eau Noire : 300.000 €,

réfection voirie agricoles : 350,000 € dont 210,000 € de subsides, aménagement châssis école de Pesche : 100,000 € dont 70,000 € de subsides, achat de terrains : 250,000 € (Grottes de l'Abîme), subsides Fabriques d'église : 168,282 €. Il est à noter qu'un nouveau crédit de 500,000 € est prévu en dédommagement des pompiers volontaires.

5) CIMETIÈRES

11) DÉCLARATION D'ABANDON D'UNE CONCESSION AU CIMETIÈRE DE BRÛLY-DE-PESCHE

Le Conseil Communal, en séance publique,

Considérant que la concession N° 29 à fait l'objet d'un affichage d'une durée d'un an, conformément à l'application du décret de la Région Wallonne ;

Considérant qu'aucune demande de renouvellement n'est parvenue à l'Administration Communale ;

Considérant que le Conseil Communal peut déclarer l'abandon de celle-ci ;

Vu le Règlement de Police et d'Administration des cimetières de l'entité ;

Vu les décret de la Région Wallonne ;

DÉCIDE,

À l'unanimité,

Article 1 : de marquer son accord sur l'abandon de la concession mentionnée ci-dessus.

Article 2 : de transmettre cette décision au service concerné pour suite utile.

SORTIE DE MONSIEUR EDDY FONTAINE.

6) ENVIRONNEMENT

12) POLLEC 3 - APPROBATION DE LA RÉALISATION DE QUICK SCAN AFIN DE QUANTIFIER LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE POSSIBLES DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Le Conseil Communal, en séance publique,

Vu l'approbation du Plan d'Actions Énergie Durable Climat (PAEDC) dans le cadre de Pollec 3, en collaboration avec le Bureau économique de la Province de Namur (en abrégé « BEP »), par le Conseil Communal de la Ville de Couvin le 9 juillet 2018;

Considérant la réunion de travail du 31/1/2019 entre les communes participantes et le BEP, dont les représentants pour la Ville de Couvin furent Monsieur Claudy Noiret Échevin de l'Environnement et Monsieur Olivier Preyat, Ecoconseiller de la Ville de Couvin, et portant sur la mise en oeuvre concrète de ce PAEDC, par laquelle la Ville de Couvin répond de façon proactive à la problématique du réchauffement climatique, les données détaillées sur lesquelles a été basée cette réunion de travail étant jointes en annexe;

Considérant que pour respecter le calendrier du projet il y a lieu de prendre position sur l'adhésion de la Ville de Couvin à la réalisation de "Quick scan" aussi nommés "feuille de route" et qui contiendront :

- Données de base des bâtiments (adresse, photos, surface...)
- Type d'occupation et horaires d'occupation
- Données existantes : factures, relevé quart horaire, audits disponibles, listes des travaux réalisés au cours des dernières années, plans, projets de rénovation...
- Volume et surface chauffés
- Détails des parois: type de vitrage, isolations, ventilation, éclairage...
- Type de systèmes de chauffage et eau chaude sanitaire (ECS)

Considérant qu'il est nécessaire, vu que les données existantes sont insuffisantes, de réaliser un Quick scan, de façon à donner un aperçu rapide de l'état actuel du bâtiment, de proposer des mesures d'amélioration avec une première estimation des économies d'énergie et de donner un premier estimatif des investissements nécessaires ainsi que le temps de retour, l'intérêt de le faire via un Contrat de Performance Énergétique (CPE) qui vise à diminuer la facture énergétique et l'empreinte CO2 des communes;

Considérant qu'il y a lieu d'indiquer pour le 1er mars 2019 le choix de l'option par TOUTES les communes à envoyer au BEP :

- Option 1 : bâtiments dont les consommations ne sont pas connues et dont la commune ne sait pas remplir la feuille de route
- Option 2 : bâtiments dont les consommations sont connues mais dont les feuilles de route sont remplies par le BEP
- Option 3 : bâtiments dont les consommations sont connues et dont les feuilles de route sont remplies par la commune

Considérant qu'il y a lieu d'indiquer pour le 15 mars 2019 la liste des bâtiments communaux intéressants à fournir par TOUTES les communes ainsi qu'une estimation du nombre de capteurs pour les communes intéressées par la centrale de marché;

Considérant qu'aucun engagement financier ne peut être chiffré sans qu'une liste des bâtiments communaux concernés ne soit établie;

DÉCIDE,

À l'unanimité,

Article 1 : De confirmer au BEP, avant le 1er mars 2019, la volonté de la Ville de Couvin de faire le choix de l'option 1 afin qu'une feuille de route soit réalisée dans les bâtiments communaux dont la liste sera communiquée au BEP avant le 15 mars 2019;

Article 2 : De demander à Monsieur Olivier Preyat Ecoconseiller de la Ville de Couvin d'établir une proposition de liste des bâtiments communaux à soumettre pour approbation au Collège Communal de la Ville de Couvin, ainsi qu'une estimation du nombre de capteurs, afin qu'un "Quick scan" puisse y être réalisé par l'entremise de prestataires encadrés par le BEP dans le cadre de Pollec 3;

ENTRÉE DE MESSIEURS EDDY FONTAINE, STÉPHANE HAYOT et ROLAND NICOLAS.

7) PLAN DE COHÉSION SOCIALE

13) PLAN DE COHÉSION SOCIALE -DÉLÉGATION DE LA PROGRAMMATION 2020-2025 AU CPAS DE COUVIN

Le Conseil Communal, en séance publique,

Vu le décret du 06 novembre 2008 relatif au Plan de Cohésion Sociale dans les villes et communes de Wallonie;

Vu le décret du 06 novembre 2008 relatif au Plan de Cohésion Sociale dans les villes et communes de Wallonie pour les matières dont l'exercice a été transféré de la Communauté Française;

Vu l'arrêté du Gouvernement Wallon du 12 décembre 2008 portant à exécution du décret du 06 novembre 2008 relatif au plan de Cohésion Sociale dans les villes et communes de Wallonie;

Vu l'adhésion de l'administration communale de Couvin au dispositif PCS 2009-2014 en conseil communal en date du 04 mars 2009;

Vu l'accord du Gouvernement Wallon du 22/12/2009 de reconduction du plan PCS 2009-2014;

Vu le second appel à projet du SPW-Direction interdépartementale de la cohésion sociale en date du 13 février 2013 invitant l'administration communale de Couvin à adhérer au dispositif PCS 2014-2019;

Vu l'adhésion de l'administration communale de Couvin au dispositif PCS 2014-2019 en collège communal en date du 25 février 2013;

Vu l'approbation du Plan de Cohésion Sociale 2014-2019 par le Conseil communal en date du 31 janvier 2014;

Vu l'approbation du Plan de Cohésion Sociale de la ville de Couvin par le Gouvernement Wallon en date du 20 mars 2014;

Vu le décret du 22 novembre 2018 relatif au Plan de Cohésion Sociale pour ce qui concerne la matière dont l'exercice a été transféré de la Communauté Française;

Vu la décision du collège communal en date du 10 décembre 2018 de se porter candidat à l'adhésion de la future programmation 2020-2025 du Plan de Cohésion Sociale ;

Considérant le courrier de notification du Département de l'Action Sociale en date du 24 décembre 2018, accusant réception de l'appel à candidature;

Considérant l'appel à candidature du nouvel appel à projet plan de cohésion social 2020-2025 en date du 24 janvier 2019;

Considérant la prise de connaissance du Conseil communal en date du 27 février 2019 concernant les missions du Plan de cohésion sociale de la ville programmation 2020-2025;

Vu l'article 5 du nouveau décret du 22 novembre 2018 permettant une délégation du plan de cohésion sociale vers les centres publics d'actions;

Vu la disposition permettant la délégation par la mise en place d'une convention reprenant l'ensemble des éléments de cette délégation;

Considérant les droits fondamentaux défendus par le Plan de Cohésion Sociale de la ville de Couvin depuis 2009;

DÉCIDE,

Par 13 voix OUI et 9 abstentions (DOUNIAUX R., FONTAINE E., PLASMAN L., NICOLAS R., DESTREE S., HAYOT S., FORTEMPS A., VILAIN D. et COSSE V.)

Article 1: de déléguer la programmation et la mise en oeuvre du Plan de Cohésion Sociale, programmation 2020-2025 au Centre Public d'Actions Sociales de la Ville de Couvin.

Article 2: de mettre à disposition l'ensemble du personnel communal affecté au Plan de Cohésion Sociale auprès du Centre Public d'Actions Sociales de la Ville de Couvin

Article 3 : d'établir la convention adhoc pour un prochain conseil.

8) DIVERS

14) DESIGNATION DE TROIS DELEGUES AUX ASSEMBLEES GENERALES DE L'ASBL « MAISON DE L'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT DE PHILIPPEVILLE ».

Le Conseil Communal, en séance publique,

Considérant que la Ville de COUVIN est associée à l'ASBL " Maison de l'Urbanisme de l'Arrondissement de Philippeville " ;

Vu les statuts de ladite ASBL et plus particulièrement l'article 18 ;

Vu les articles L1122-30 et L1122-34 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Procède au vote par bulletins secrets,

DÉCIDE,

À l'unanimité pour Messieurs François LA PALOMBARA et Jean-Paul DELHAYE,

Et par 20 voix "oui" et 2 voix "non" pour Monsieur Bernard GILSON,

Article 1 : de désigner :

- Monsieur Bernard GILSON pour le groupe CVN
- Monsieur François LA PALOMBARA pour le groupe PEP'S
- Monsieur Jean-Paul DELHAYE pour le groupe MR-IC

Ces mandataires sont désignés pour la durée de la présente législature, sauf décision contraire du Conseil Communal.

Article 2 : de transmettre une copie de la présente délibération à l'ASBL « Maison de l'Urbanisme de l'Arrondissement de Philippeville », pour suite utile.

15) DESIGNATION DE DELEGUES AU SEIN DE L'ASBL « MAISON DU TOURISME DU PAYS DES LACS ».

Le Conseil Communal, en séance publique,

Considérant que la Ville de COUVIN est associée à l'ASBL " Maison du Tourisme du Pays des Lacs " ;

Vu le courrier daté du 23/11/2018 émanant du président, Monsieur Jean-Marc DELIZÉE, par lequel il invite le Conseil communal à désigner 2 représentants effectifs et 2 représentants suppléants au sein de l'assemblée générale de l'asbl " Maison du Tourisme du Pays des Lacs " ;

Vu les statuts de ladite ASBL ;

Vu que Madame Françoise MATHIEUX est désignée d'office de par son titre d'Échevine du Tourisme ;

Vu les articles L1122-30 et L1122-34 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Procède au vote par bulletins secrets,

DÉCIDE,

À l'unanimité,

Article 1 : de désigner :

- Madame Marie-José PEROT en tant que membre effectif et Monsieur Jean-Charles DELOBBE en tant que membre suppléant pour le groupe CVN
- Monsieur Eddy FONTAINE en tant que membre effectif et Monsieur Stéphane HAYOT en tant que membre suppléant pour le groupe PEP'S

Ces mandataires sont désignés pour la durée de la présente législature, sauf décision contraire du Conseil Communal.

Article 2 : de transmettre une copie de la présente délibération à l'asbl " Maison du Tourisme du Pays des Lacs ", pour suite utile.

16) DESIGNATION DE DELEGUES AU SEIN DU COMITÉ DE CONTRÔLE DE LA DISTRIBUTION D'EAU DE L'INASEP

Le Conseil Communal, en séance publique,

Considérant que la Ville de COUVIN est associée à l'INASEP ;

Considérant que la Commune doit être représentée au comité de contrôle de la distribution d'eau de ladite intercommunale par cinq délégués ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et plus particulièrement les articles L1122-27, L1122-30, L1523-11 et L1523-15 ;

PROCEDE au vote par scrutin secret,

DÉCIDE,

À l'unanimité,

Article 1 : de désigner les mandataires suivants, au titre de délégués au comité de contrôle de la distribution d'eau de l'INASEP :

- Monsieur Jean-Charles DELOBBE, Conseiller communal
- Monsieur Claudy NOIRET, Échevin
- Monsieur Roland NICOLAS, Conseiller communal
- Madame Laurence PLASMAN, Conseillère communale
- Madame Frédérique VAN ROOST, Conseillère communale

Ces mandataires sont désignés pour la durée de la présente législature, sauf décision contraire du Conseil Communal.
Article 2 : de transmettre une copie de la présente délibération à ladite intercommunale, pour suite voulue.

17) DESIGNATION DE DELEGUES AU SEIN DE L'ASBL « CENTRE CULTUREL CHRISTIAN COLLE ».

Le Conseil Communal, en séance publique,

Considérant que la Ville de COUVIN est affiliée au Centre Culturel Christian Colle ;
Considérant qu'il y a lieu de procéder à la désignation des 4 représentants de la Ville de Couvin au sein de l'asbl Centre Culturel Christian Colle ;

Vu les dispositions reprises dans les statuts de ladite asbl ;

Vu les articles L1122-27, L1122-30 et L1234-2 § 1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

PROCEDE au vote par scrutin secret,

DÉCIDE,

À l'unanimité,

Article 1 : de désigner :

- Monsieur Nicolas LEPÈRE pour le groupe CVN
- Monsieur Richard ADANT pour le groupe MR-IC
- Monsieur Gérard DEGRAEVE pour le groupe PEP'S
- Monsieur Damien CAUCHY pour le groupe ECOLO

Ces mandataires sont désignés pour la durée de la présente législature, sauf décision contraire du Conseil Communal.

Article 2 : de transmettre la présente décision à l'asbl "Centre Culturel Christian Colle".

18) DESIGNATION DE DELEGUES AU SEIN DE LA COMMISSION PARITAIRE LOCALE (COPALOC)

Le Conseil Communal, en séance publique,

Considérant que, suite au renouvellement total des conseils communaux en raison des élections communales du 14 octobre 2018, il est nécessaire de désigner les représentants du Conseil Communal au sein de la Commission Paritaire Locale ;

Vu le Règlement d'Ordre Intérieur de cette Commission et plus particulièrement son article 1;

Considérant que Monsieur le Bourgmestre, Maurice JENNEQUIN, est désigné d'office ;

PROCEDE au vote par bulletins secrets,

DÉCIDE,

À l'unanimité,

Article 1 : de désigner :

- Madame Frédérique VAN ROOST
- Monsieur Richard ADANT
- Monsieur Jean-Charles DELOBBE
- Madame Laurence PLASMAN
- Monsieur Raymond DOUNIAUX

Ces mandataires sont désignés pour la durée de la présente législature, sauf décision contraire du Conseil Communal.

Article 2 : de transmettre la présente décision à la Commission Paritaire Locale.

19) DESIGNATION DE DELEGUES AU SEIN DE L'ASBL " REFUGE DU BEAUSSART "

Le Conseil Communal, en séance publique,

Considérant que la Ville de COUVIN est associée à l'asbl "Refuge du Beaussart" ;

Vu les statuts de ladite l'ASBL ;

Vu les articles L1122-27, L1122-30 et L1234-2 § 1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

PROCEDE au vote par scrutin secret,

DÉCIDE,

À l'unanimité,

Article 1 : de désigner :

- Madame Stéphanie DESTRÉE ;
- Madame Marie-José PÉROT

Ces mandataires sont désignés pour la durée de la présente législature, sauf décision contraire du Conseil Communal.

Article 2 : de transmettre la présente décision à l'asbl "Refuge du Beaussart".

20) DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SEIN DE L'ASBL " ASSIST "

Le Conseil Communal, en séance publique,

Considérant que la Ville de COUVIN est associée à l'asbl "ASSIST" ;

Vu les statuts de ladite l'ASBL ;

Vu les articles L1122-27, L1122-30 et L1234-2 § 1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

PROCEDE au vote par scrutin secret,

DÉCIDE,

À l'unanimité,

Article 1 : de désigner :

- Monsieur Raymond DOUNIAUX

Ce mandataire est désigné pour la durée de la présente législature, sauf décision contraire du Conseil Communal.

Article 2 : de transmettre la présente décision à l'asbl "ASSIST".

9) SPORT

21) CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE COUVIN ET L'ASBL « SPORT ET SANTE » DANS LE CADRE DU PROGRAMME « JE COURS POUR MA FORME » - APPROBATION

Le Conseil Communal, en séance publique,

Considérant le souhait de la Ville de COUVIN d'accentuer sa politique du sport pour tous ;

Considérant l'objet social de l'asbl « Sport et Santé » ;

Considérant dès lors qu'il est opportun pour la Ville de COUVIN de mener un partenariat avec cette asbl en vue d'organiser des activités « Je cours pour ma forme dans ma commune » destinées à promouvoir la pratique sportive auprès des personnes souhaitant s'initier à la pratique du jogging ;

Vu la note de synthèse établie conformément à l'article L1122-13 § 1 al.2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le projet de convention ;

Vu la législation en vigueur ;

Considérant la transmission du dossier au Directeur financier pour avis préalable en date du 15/02/2019,

Considérant l'avis Positif du Directeur financier remis en date du **18/02/2019**,

DÉCIDE,

A l'unanimité,

Article unique : d'approuver la convention de partenariat entre de la Ville de COUVIN et l'asbl « Sport et Santé » dont le texte est repris ci-dessous :

Entre la Ville de Couvin, représentée par son Collège communal, pour lequel agissent Monsieur Maurice JENNEQUIN, Bourgmestre, et Madame Isabelle CHARLIER, Directrice Générale, en exécution d'une délibération du Conseil communal du 27 février 2019

Avenue de la Libération, 2 à 5660 COUVIN

ci-après dénommée la Ville de Couvin,

et d'autre part,

L'ASBL Sport & Santé dont le siège social est établi 177 rue Vanderkindere à 1180 Bruxelles, et pour laquelle agit Monsieur Jean-Paul BRUWIER, Président de l'ASBL Sport & Santé.

ci-après dénommée l'ASBL Sport & Santé

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet

La convention a pour objet de préciser les modalités de la collaboration entre la Ville de Couvin et l'ASBL Sport & Santé, en vue de l'organisation d'activités destinées à promouvoir la pratique sportive auprès des personnes souhaitant s'initier à la course à pied, dénommée « je cours pour ma forme » qui se déroulera tout au long de l'année 2019 par session de 3 mois.

Article 2 – Durée

La présente convention prend effet dès sa signature par les deux parties, et prend fin le 31 décembre 2019, sans qu'aucune reconduction tacite ne puisse être invoquée.

La présente convention concerne la ou les sessions suivantes :

- " Session hiver (début des entraînements en janvier)
- " **Sessions printemps (début des entraînements en mars/avril)**
- " Sessions été (début des entraînements en juin/juillet)
- " **Session automne (début des entraînements en septembre/octobre)**

Article 3 – Obligations de l'ASBL Sport & Santé

L'ASBL Sport & Santé proposera un programme d'activités destinées à promouvoir la pratique sportive auprès des personnes souhaitant s'initier à la course à pied.

Elle contractera à cet effet une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile ainsi que celle des personnes participantes et des animateurs/animateuses socio-sportif(ve)s, dont la liste aura été transmise en début de session par la Ville de Couvin.

Elle prodiguera à l'animateur/animateuse socio-sportif(ve) de la Ville de Couvin une formation spécifique destinée à permettre à ce(tte) dernier(e) de prendre en charge de manière optimale l'initiation des débutant(e)s .

Elle proposera à l'animateur/animateur socio-sportif(ve) de la Ville de Couvin un recyclage annuel pour entretenir les connaissances acquises.

Elle fournira à l'animateur/animateur socio-sportif(ve) de la Ville de Couvin un syllabus reprenant les plans et le livre officiel « je cours pour ma forme ».

Elle offrira à l'animateur/animateur socio-sportif(ve) de la Ville de Couvin une assistance (téléphone, courriel) durant les mois de fonctionnement du projet.

Elle fournira aux participant(e)s un carnet entraînement-santé, les diplômes de réussite (selon les niveaux).

Elle fournira à l'animateur/animateur socio-sportif(ve) de la Ville de Couvin les cadeaux ou remises éventuels offerts par les partenaires.

Article 4 - Obligations de la Ville de Couvin

La Ville de Couvin offrira son appui en matière d'assistance technique et logistique. Elle s'engage à :

- Désigner un animateur ou une animatrice socio-sportif(ve) chargé(e) d'assurer l'initiation hebdomadaire des participants au programme.
- Charger cet(te) animateur/animateur socio-sportif(ve) à suivre la formation mentionnée à l'article 3 de la présente convention (1 journée).
- Charger cet(te) animateur/animateur socio-sportif(ve) à suivre un moins un recyclage (1 demi-journée) tous les 3 ans.
- De faire respecter les plans d'entraînement prévus selon les niveaux et l'objectif. (Important notamment pour valider la couverture en assurance).
- Utiliser les logos officiels "je cours pour ma forme" ou "je cours pour ma forme.com" lors des communications nécessitant un logo.
- Verser sur le compte BE98 5230 8007 5393, code BIC TRIOBEBB la somme forfaitaire :
-de 266,20 euros TVAC à l'ASBL Sport & Santé, par animateur et/ou animatrice socio-sportif(ve) à former (dépense non-récurrente). A partir du 2ème animateur formé à la même session, au même niveau de formation, le prix est de 133.10 euros TVAC (50%).
-et la somme forfaitaire de 242 euros TVAC à l'ASBL Sport & Santé, par session de 3 mois organisée (frais administratif, envoi du matériel etc.)

Un bon de commande pour un montant de 900,00 euros TVAC sera établi à cet effet pour l'année 2019.

- Verser sur le compte BE98 5230 8007 5393, code BIC TRIOBEBB la somme de 5 euros par participant pour la couverture annuelle (année calendrier) en assurance conformément à l'article 3, paragraphe 2, sauf si la Ville de Couvin prend en charge l'assurance sportive des participants.
- Transmettre sur support informatique à l'ASBL Sport & Santé, les informations personnelles nécessaires à cette assurance (nom, prénom, sexe, date de naissance, adresse postale, adresse électronique).
- Assumer l'aspect logistique de l'entraînement (lieu de rendez-vous, vestiaires,...)

Article 5 - Divers

L'ASBL Sport & Santé est autorisée à introduire des dossiers de sponsoring et à bénéficier des aides perçues en conséquence.

Aucun partenariat ne pourra cependant être conclu s'il est de nature à nuire à l'image de la Ville de Couvin, ou s'il est porteur d'un message contradictoire par rapport à l'action de service public menée par cette institution.

Aucun sponsoring ne pourra être conclu par la Ville de Couvin dans le cadre du programme « je cours pour ma forme » sans un accord préalable de l'ASBL Sport & Santé (pour notamment éviter de concurrencer les partenaires officiels du programme).

La Ville de Couvin peut demander aux participants une participation aux frais ne pouvant excéder 50 euros par session de 3 mois. Cette somme éventuelle étant la propriété de la Ville de Couvin.

Article 6 – Litiges

Toute contestation relative à l'exécution de la présente convention relève de la compétence exclusive des Tribunaux de Dinant.

10) QUESTION(S) D'ACTUALITÉ

22) QUESTIONS ACTUALITÉS

Le Conseil Communal, en séance publique,

Madame DESTREE : informe qu'il n'y a pas d'éclairage dans la chaussée de Givet (de chez Fery jusqu'au carrefour avec la rue de l'Empereur). La demande sera adressée au service des travaux pour demande d'intervention ORES

Monsieur le Maire : revient sur l'information parue le 26/12/2018 que 30% des enfants sont mals nutris. Il demande dès lors si un projet est envisagé ? Le collègue répond que pour l'instant non mais que certaines actions se font déjà dans les écoles comme par exemple des aménagements de potagers

Monsieur le Maire revient sur la demande d'un groupe de travail pour la rédaction du ROI. Le collègue sollicite le nom du représentant PEP'S. Madame PLASMAN est désignée.

Monsieur HAYOT relève que le trottoir sis à hauteur de l'établissement La Casa Verde est soulevé et donc dangereux. Le Service Travaux fera le nécessaire

Monsieur ADANT : relève un écartement des pierres à hauteur du Grand Pont , côté gauche. Le Service des Travaux fera le nécessaire

Monsieur DOUNIAUX félicite le collègue de la solution trouvée pour pallier l'absence d'un des chauffeurs de car ce qui a permis de ne pas pénaliser les enfants mais demande qu'une solution sur le long terme soit trouvée en cas de pareille absence comme par exemple solliciter l'agent du service travaux qui possède les titres requis. Le collègue répond par la négative , le service maçons étant déjà en sous effectif.

SORTIE DE MESDAMES LAURENCE PLASMAN ET MARIE DEPRAETERE.

Monsieur le Président LEVE la séance.

APPROUVE LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL EN SÉANCE DU 27 MARS 2019.

La Directrice générale,

Le Président,

I. CHARLIER.

M. JENNEQUIN.